

66 - Contrat Local d'Education Artistique et culturelle - Subventions aux associations partenaires («Un château en Espagne», «Na» et «Chœur à Corps») et au syndicat mixte «l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté»

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique éducative et soucieuse de contribuer à une bonne intégration en milieu scolaire, la Ville de Besançon a décidé de mettre en place des projets à caractère culturel et artistique dans les écoles situées sur le territoire.

Dans son schéma d'orientation pour la culture 2010-2020, la Ville de Besançon s'est donnée pour mission de concevoir et de mettre en place, entre les Directions Éducation et Action Culturelle et Patrimoine, en lien avec des artistes, des programmes de sensibilisation et d'initiation des élèves des écoles primaires aux différentes pratiques artistiques (histoire de la discipline, pratique, œuvres).

Cette volonté politique se traduit par la mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEA) qui prend la forme d'une convention entre la Ville, l'Etat par l'intermédiaire de la Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine (DRAC) et l'Inspection Académique.

Le CLEA a pour but d'organiser des actions de sensibilisation, de création, de diffusion et de formation, pour les enfants et adolescents, de manière à permettre une répartition équilibrée de l'offre d'éducation artistique sur le territoire. Il a également pour objet de favoriser, par l'émergence de projets de qualité, l'accès à une culture vivante, variée, nourrie de tous les domaines artistiques, du spectacle vivant au patrimoine.

Outre des enseignements, des approches croisées et des activités conduites dans le cadre de la classe, chaque projet du CLEA intègre des initiatives pouvant concerner des publics plus larges (l'école dans sa globalité, les associations du quartier, les commerçants du quartier, etc.).

Le CLEA de Besançon 2011/2014 comprend trois projets se finalisant en juin 2014 et un nouveau projet en cours de préfiguration. Chacun d'entre eux est élaboré conjointement par une structure culturelle porteuse de projet, d'une part, et par une ou plusieurs structures éducatives d'autre part. Chaque projet fait l'objet d'une convention d'application annuelle.

- La Compagnie «Un Château en Espagne» (Théâtre) intervient dans les écoles maternelles Fourier et Saint-Exupéry (quartier de Planoise). Le projet de la compagnie cherche à tisser du lien et favoriser le rapprochement entre les deux écoles maternelles. Les enfants travailleront cette année sur la thématique «des cabanes», poursuite du travail effectué depuis 2011 en lien avec le thème de la «Forêt urbaine».
- L'Association «Na» (Compagnie Pernelle) (Danse) intervient à l'école élémentaire Rivotte (quartier Boucle/Chapelle des Buis). La thématique retenue pour cette dernière année par la chorégraphe de la compagnie aborde la notion du rapport entre la danse et le mouvement sonore.
- L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté (Musique classique) intervient à l'école élémentaire Jean Macé (quartier Clairs-Soleils/Vareilles). Pour l'année scolaire 2013-2014, il est proposé de poursuivre le parrainage initié avec les musiciens de l'Orchestre et de mettre en place un «chantier d'opéra».
- L'Association «Chœur à Corps» (Chant choral) intervient à l'école élémentaire Ile de France (quartier de Planoise). Un nouveau projet qui a pour vocation de sensibiliser 9 classes du cycle 3 aux arts de la scène autour du chant choral, de la musique et du théâtre. Cette année 2013/2014 constitue la préfiguration d'un CLEA qui pourra se poursuivre à l'avenir.

Au regard de ces différents critères, il est proposé de soutenir chaque CLEA en allouant une subvention d'un montant de 8 000 €, par année scolaire (4 000 € Direction Éducation et 4 000 € Direction Action Culturelle et Patrimoine).

La subvention versée par la Direction Education se fera en deux temps : un premier versement au début des actions (2 000 €) soit en fin d'année 2013, un second à l'issue du projet (2 000 €) soit courant 2014.

La subvention versée par la Direction Action culturelle et Patrimoine (4 000 €) s'effectuera en fin d'année 2013.

Pour information, un cofinancement de 2 500 € sera attribué, par la DRAC, à chaque projet, pour l'année scolaire 2013/2014.

En cas d'accord, la somme totale, soit 32 000 € pour l'année scolaire 2013/2014, sera prélevée de la façon suivante :

- Direction Education : 16 000 €

. 12 000 € sur la ligne 65.213/6574 CS 21100 (6 000 € en 2013 et 6 000 € en 2014) pour les associations «Na», «Compagnie Un Château en Espagne» et «Chœur à Corps»

. 4 000 € sur la ligne 65.213/65738 CS 21100 (2 000 € en 2013 et 2 000 € en 2014) pour le Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

- Direction Action Culturelle et Patrimoine : 16 000 €

. 12 000 € sur la ligne 65.30/6574 CS 41000 (en 2013) pour les associations «Na», «Compagnie Un Château en Espagne» et «Chœur à Corps»

. 4 000 € sur la ligne 65.30/65738 CS 41000 (en 2013) pour le Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € par structure culturelle pour l'année scolaire 2013/2014,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions 4 et 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. DAHOUI, M. MONNEUR, M. GOVIGNAUX, Mme MICHEL et Mme JOLY n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 5 décembre 2013.